

AVIS D'ACTION COLLECTIVE (selon l'article 579 du Code de procédure civile)

Association des jeunes victimes de l'Église c.
Paul-André Harvey et La Corporation Épiscopale
Catholique Romaine de Chicoutimi
(N° 150-06-000008-151)

Le 3 mai 2016, la juge Sandra Bouchard, j.c.s., a autorisé l'Association des jeunes victimes de l'Église à exercer une action collective en dommages et intérêts pour les abus sexuels commis par l'abbé Paul-André Harvey. L'action sera entendue dans le district judiciaire de Chicoutimi.

L'action collective est indépendante de la cause criminelle contre l'abbé Harvey.

LE GROUPE

Cette action a été autorisée pour le compte des victimes faisant partie du groupe suivant :

«Toutes les personnes qui ont été abusées sexuellement par l'abbé Paul-André Harvey entre 1962 et 2002 sur le territoire du diocèse de Chicoutimi.»

LE BUT DE L'ACTION

L'Association des jeunes victimes de l'Église demande, au nom du groupe :

- des dommages compensatoires moraux de 125 000,00 \$ à payer à chaque victime;
- des dommages punitifs pour atteinte à leurs droits à la dignité et à l'intégrité garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne*;

LA PROCÉDURE D'EXCLUSION

Un membre peut s'exclure de l'action collective en avisant le greffier de la Cour supérieure du district de Chicoutimi par courrier recommandé ou certifié avant le 28 juillet 2016. À défaut d'exclusion, un membre du groupe sera lié par tout jugement à venir.

Avis court

Toute victime qui a formé une demande judiciaire individuelle ayant le même objet que l'action collective est réputée s'exclure du groupe si elle ne se désiste pas de sa demande avant l'expiration du délai d'exclusion, soit le 28 juillet 2016.

INFORMATIONS

Cet avis est une version abrégée de l'avis long. En cas de contradiction entre les deux versions, l'avis long prévaut.

Si vous désirez vous inscrire sur la liste de membres du groupe, veuillez remplir le formulaire à l'adresse suivante :

www.tjl.quebec/recours-collectifs/victimes-dagressions-sexuelles-harvey/

Pour toute d'information ou pour consulter l'avis long, vous pouvez communiquer avec les avocats du groupe :

Trudel Johnston & Lespérance
750 Côte de la Place d'Armes
Bureau 90
Montréal (QC) H2Y 2X8
514 871-8385, poste 207
Courriel : info@tjl.quebec
Site web : www.tjl.quebec